



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE
Cellule de suivi des structures et du foncier agricole

Affaire suivie par :
Christine GROLLEAU
Tél. : 01.60.76.32.42
Fax. : 01.60.76.33.81
mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles

Séance du 18 avril 2013

Avis n° 1

N/réf : SEA/130 268

Avis sur le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune d'Ormoy-la-Rivière (2^{ème} passage)

Le projet de PLU arrêté est présenté à la commission par M. REVEAU, maire d'Ormoy-la-Rivière et Mme BATIQUE, chef du service territorial d'aménagement Sud de la DDT ;

L'avis est déclaré favorable à l'unanimité

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

Avis favorables : 9 (7 présents + 2 pouvoirs)

Commentaire :

La commission reconnaît la bonne prise en compte par la commune des questions soulevées lors de la précédente présentation du projet en CDCEA, lors de la séance du 4 septembre 2012.

La chambre d'agriculture exprime cependant quelques réserves sur la rédaction du règlement de la zone A (agricole). Celles-ci figureront dans l'avis donné par la chambre sur le PLU, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

Le président de la CDCEA,
représentant le Préfet

Olivier de SORAS

Cet avis est publié sur le site des services de l'État en Essonne :

<http://www.essonne.pref.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Structures-Foncier-agricole/CDCEA>